Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20231215-DM/20231214_29-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Guillaume RUET
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTINGENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents:

Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

DM20231214 29 N°29 - 1/2

OBJET: ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF Association FNE21 - attribution d'une aide financière

Le Comité des associations et des personnes pour la protection régionale de l'environnement (CAPREN), affilié à France Nature Environnement est devenu le 9 décembre 2020 fédération départementale de France Nature Environnement pour la Côte-d'Or (FNE21).

FNE21 qui compte à ce jour 19 associations adhérentes dont 2 fédérations, le Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC) et plus récemment la Fédération Départementale de la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique (FDPPMA), porte un certain nombre d'actions au sein de la métropole outre ses représentations multiples et sollicitations diverses.

Elle œuvre pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, assure une mission d'intérêt général en participant au débat public dans les instances départementales et régionales, participe ou produit des événements afin de promouvoir l'éducation à l'environnement et soutient les actions de ses adhérents au sein de la métropole.

En 2023, l'association FNE21 a obtenu une subvention à hauteur de 1 000 € ; le même montant de 1 000 € est sollicité au titre de l'année 2024.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € à FNE21;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN POUR: 40 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20231214 29 N°29 - 2/2